

# Outil de suivi post-distribution des transferts monétaires

## Aspects à prendre en compte quant aux risques et aux mesures d'atténuation de la violence basée sur le genre

*Cette fiche pratique vise à fournir des recommandations concrètes aux parties prenantes de la mise en œuvre des transferts monétaires ou au personnel d'un organisme tiers chargé de leur suivi, afin de garantir l'intégration des mesures d'atténuation des risques de violence basée sur le genre (VBG) tout au long du suivi des programmes de transferts monétaires.*

*Pour des ressources plus complètes concernant le suivi post-distribution des transferts monétaires, veuillez consulter [Cash Learning Partnership Monitoring Guidance for CTP in Emergencies](#) ou [La boîte à outils du CaLP pour la qualité des programmes](#).*

Étape importante dans tout programme de transferts monétaires, le suivi post-distribution joue un rôle clé car il permet de recueillir de précieux retours d'information sur les risques potentiels associés aux transferts monétaires, d'éclairer les adaptations programmatiques

nécessaires et de mettre en évidence les bénéfices et les résultats positifs qu'il est possible d'obtenir. Les informations recueillies au moyen du suivi post-distribution sont souvent essentielles pour ajuster les programmes et ainsi atténuer et prévenir les risques, notamment les risques liés à la VBG.

Cette fiche pratique met l'accent sur un outil couramment utilisé dans le cadre du suivi post-distribution : les enquêtes quantitatives auprès des ménages comptant des bénéficiaires de transferts monétaires, lesquelles sont menées peu après (1 à 2 semaines) la réception des transferts monétaires. Très souvent réalisées par le personnel chargé du suivi, de l'évaluation, de la redevabilité et de l'apprentissage ou par des enquêteurs indépendants, ces enquêtes consistent à poser au principal bénéficiaire du ménage un ensemble de questions fermées (réponse à choix multiples ou par oui ou non).

## Aspects essentiels à prendre en compte lors de la conception du suivi post-distribution

- Habituellement, le suivi post-distribution s'adresse au principal bénéficiaire (le chef de famille) qui, dans de nombreux contextes, est de sexe masculin. Les questions relatives aux risques demeurent pertinentes. Toutefois, il est important d'ajouter et de contextualiser un ensemble de questions destinées aux bénéficiaires de sexe féminin, notamment si le programme de transferts monétaires cible les cheffes de famille ou d'autres groupes à risque. Veuillez par conséquent à inclure des questions spécifiques visant à évaluer la sécurité, l'accès et la redevabilité à l'égard des femmes et des groupes à risque (voir la liste des questions suggérées en page 2).
- Contextualisez les questions et la formulation : tenez compte de l'interprétation que certaines femmes pourraient donner à ces questions et de la liberté qu'elles possèdent pour signaler tout problème lié à l'accès ou à la sécurité.
- Dans un premier temps, réalisez le suivi post-distribution auprès de quelques bénéficiaires seulement (notamment de sexe féminin) et ajustez si nécessaire la formulation/les questions.

## Aspects essentiels à prendre en compte lors de la gestion du suivi post-distribution

- Avant de débiter tout suivi, obtenez le consentement des participant(e)s : veillez à expliquer la raison pour laquelle vous posez ces questions et ce que vous ferez des données recueillies (améliorer vos programmes). Afin de fermer la boucle de retour d'informations, prévoyez de revenir vers les communautés pour leur présenter les résultats.
- Les agent(e)s de première ligne ou les enquêteurs et les enquêtrices, ainsi que toute personne participant au suivi post-distribution (et aux transferts monétaires en général), doivent recevoir une formation à la PEAS<sup>1</sup> et signer un Code de conduite<sup>2</sup>.
- Les questions relatives au suivi post-distribution doivent être posées par des personnes n'ayant pas participé à la mise en œuvre ou à la distribution des transferts monétaires.
- Faites en sorte qu'au moins la moitié du personnel chargé de gérer le suivi post-distribution soit composé de femmes. Dans la mesure du possible, seules des femmes doivent interroger les bénéficiaires de sexe féminin.

## Aspects essentiels à prendre en compte lors de l'analyse des données issues du suivi post-distribution

- Dans la mesure du possible, les données recueillies doivent être désagrégées par sexe, par âge et en distinguant les personnes en situation de handicap. L'interprétation des données s'appuyant sur l'examen des disparités en matière de dépenses, d'accès et de sécurité selon le genre du chef de famille peut fournir des informations utiles pour l'adaptation des programmes.
- Il convient de recouper les résultats obtenus avec les données recueillies au moyen des mécanismes de traitement des plaintes et de retour d'informations<sup>3</sup>, ainsi qu'avec les informations qualitatives reçues durant les entretiens individuels menés auprès d'un échantillon de femmes, les discussions de groupe, notamment celles réalisées avec des femmes, des enfants ou d'autres personnes à risque, même si celles-ci ne sont pas les principaux bénéficiaires des transferts monétaires, et les entretiens menés avec d'autres parties prenantes clés telles que les chefs ou les cheffes de communauté et les dirigeantes de groupes de femmes.

En cliquant sur l'icône "word" vous trouverez une liste de questions potentielles que vous pouvez copier/coller dans votre propre questionnaire de suivi post-distribution. En fonction du contexte et des besoins, veuillez inclure l'intégralité ou une partie des questions suivantes dans votre suivi post-distribution, en adaptant la formulation en conséquence.

[t.ly/YUeh](https://t.ly/YUeh)



1 PEAS – Prévention de l'exploitation et de l'abus sexuels. Adressez-vous à l'équipe spéciale sur la PEAS œuvrant dans votre pays pour connaître les formations, les systèmes d'orientation, etc, ou consultez la rubrique « Ressources » en cliquant [ici](#).

2 La présente boîte à outils propose un modèle de Code de conduite.

3 Pour de plus amples informations sur les mécanismes de traitement des plaintes et de retour d'informations, veuillez consulter le document intitulé « Outil CFM axé sur les femmes » dans la présente boîte à outils.